

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'excursion offerte par l'exploitant comporte des risques de blessures, de perte ou de bris de matériel, lesquels risques sont inhérents à la navigation sur le fleuve Saint- Laurent et aux conditions météorologiques.

En conséquence, le participant joue un rôle actif dans la gestion des risques en adoptant une conduite préventive et prudente, notamment en acceptant et en respectant les conditions suivantes et il reconnaît que chaque participant devra signer de telles conditions avant de débiter l'excursion;

- 1) Détenir la capacité physique suffisante pour participer à l'excursion.
- 2) Tout participant doit être âgé de 3 ans et plus.
- 3) Tout enfant doit être sous surveillance constante d'un adulte apte à assurer sa sécurité.
- 4) L'exploitant se réserve le droit de refuser une personne à bord de l'embarcation, si de l'avis du capitaine ou de tout autre représentant de l'exploitant, la présence de ce participant est susceptible de mettre sa propre sécurité ou la sécurité des autres participants en danger, et ce, sans dédommagement.
- 5) L'heure de départ et d'arrivée de la traversée sont modifiables sans préavis. L'exploitant n'offre aucune compensation pour les inconvénients ou les pertes de temps résultant de telles modifications.
- 6) L'exploitant peut annuler, interrompre ou reporter une excursion en cas de force majeure ou du fait qu'il serait rendu non sécuritaire ou impossible en raison de la température ou de bris mécaniques. Auxquels cas, la responsabilité de l'exploitant ne peut excéder le remboursement du coût de l'excursion.

Le participant peut valider la tenue de l'excursion tous les jours, à compter de 7 h 30 en téléphonant au 418 723-2280 ou en consultant la page d'accueil du site web de l'île Saint-Barnabé.

- 7) Le participant devra respecter les directives de sécurité du capitaine, lesquelles comprennent :
- Porter correctement le gilet de sauvetage fourni par l'exploitant en tout temps à bord de l'embarcation.
 - Demeurer assis en tout temps à bord de l'embarcation et attendre les directives du capitaine avant de pouvoir se lever et débarquer.
 - Se tenir fermement à l'embarcation lors de la traversée.
 - Retourner au quai d'embarquement au minimum quinze (15) minutes avant l'heure désignée pour le retour à Rimouski.
 - Se déplacer sécuritairement sur les quais d'embarquement.
- 8) Le participant reconnaît expressément que la participation à l'excursion se fait à ses propres risques en ce qui concerne ses biens personnels. En conséquence, il décharge l'exploitant de toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration ou tout autre dommage matériel pouvant survenir pendant l'excursion, quelle qu'en soit la cause, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de l'exploitant.
- 9) Le participant reconnaît que des photographies et autres captations de son image peuvent être prises et enregistrées lors de l'excursion et consent à ce que celles-ci soient utilisées par l'exploitant, à des fins promotionnelles et publicitaires, et ce, sans compensation ou autre autorisation requise.